



Pôle Ressources National
SPORTS de NATURE



La lettre du réseau national des sports de nature

> L'œil de l'expert

La lettre mensuelle du réseau des sports de nature connaît un beau succès avec aujourd'hui trois mille abonnés. À tous ces lecteurs et ces lectrices, je voudrais souhaiter une très bonne année sportive.

Les sports de nature sont plébiscités par les Français et je m'en réjouis. Le XXI^e siècle sera le siècle du retour à l'équilibre avec la nature, avec notre nature. C'est ma conviction. Ce sera également le siècle du retour aux valeurs. Les sports de nature sont une activité saine, où chacun réapprend à respecter son corps et son environnement. C'est ce qui fait leur succès. Mais les sports de nature, qui offrent une relation très étroite et très intime avec la nature et les grands espaces, ne doivent pas s'enfermer dans la pratique individuelle. Le sport doit rester le lieu du « vivre ensemble », du jeu et du plaisir, de la convivialité et de la fraternité. Je souhaite que les clubs s'emparent des sports de nature et proposent un large éventail d'activités aux familles. Le rôle des clubs est aussi fondamental parce que la nature peut-être dangereuse. Personne ne peut la maîtriser, ce que trop de sportifs oublient souvent. La pratique encadrée doit donc être axée sur la sécurité et sensibiliser les pratiquants aux risques de chacun des sports. Les clubs doivent également être le lieu de la sensibilisation au respect et à la préservation de l'environnement. Nous allons nous mobiliser afin d'engager une véritable transformation des pratiques, afin qu'elles s'inscrivent dans le développement durable et qu'elles participent à la reconnaissance des valeurs éducatives du sport.

Pour toutes ces raisons, je souhaite que nous agissions ensemble pour faire pratiquer les sports de nature par tous les Français, et tout particulièrement les plus jeunes.

Dès mon arrivée, j'ai pu mesurer la dynamique impulsée par le ministère dans le champ des sports de nature qui s'appuie, dans le pilotage de sa politique, sur un réseau coordonné, composé de nos services déconcentrés et établissements publics nationaux et qui repose sur une démarche concertée, rassemblant les autres ministères concernés, le mouvement sportif, les collectivités territoriales, les gestionnaires d'espaces naturels, les professionnels de ces activités et les acteurs de la société civile. Il m'importe de mieux faire connaître et de renforcer l'expertise de ce réseau animé par le pôle ressources national des sports de nature implanté au sein du CREPS Sud-Est sur le site de Vallon Pont d'Arc, et de m'en inspirer pour la conduite des politiques ministérielles.

Le succès des cinq rencontres nationales du tourisme et des loisirs sportifs de nature, organisées depuis 2003 dans différentes villes de France, tient pour beaucoup à la qualité d'animation et de production de ce réseau. À la veille de l'élargissement de ces rencontres au niveau européen, qui seront désormais intitulées « Nature & Sports Euro'Meet », je souhaite que nous puissions construire ensemble le réseau des acteurs européens des sports de nature. Pour cela, je vous donne rendez-vous à Annecy du 5 au 8 octobre 2011 et compte sur vous pour mobiliser tous vos interlocuteurs afin qu'ils y participent également.

Grâce à vous, 2011 sera l'année de l'entrée des sports de nature dans la dimension européenne !

Chantal JOUANNO
Ministre des Sports

n° 63 janvier 2011

1. Les brèves du réseau > p.2
2. Personnalité > p.3
Christophe LAFON
3. Le point sur... > p.4
Manifestations sportives de nature :
évaluation d'une « pratique » particulière



L'équipe du Pôle ressources national « sports de nature »

vous souhaite une bonne année 2011,
riche d'émotions sportives partagées
dans la nature !

Directeur de publication : Vincent JACQUET

Pôle ressources national des sports de nature
CREPS PACA, site Rhône-Alpes, Vallon Pont d'Arc
BP 38 - 07150 Vallon Pont d'Arc

pm.sportsnature@jeunesse-sports.gouv.fr
ISSN : 1958-5101 - © PRNSN

Crédits photographiques : PRNSN



MINISTÈRE
DES SPORTS

CREPS PACA

1. Les brèves du réseau



> Actualités

⇒ Votre avis nous intéresse !

L'enquête lectorat est ouverte jusqu'au 28 février 2011. Remplir le formulaire ne vous prendra que quelques minutes et nous permettra de mieux répondre à vos attentes.

www.sportsdenature.gouv.fr

⇒ Nature & Sports Euro'Meet, Annecy 2011

Depuis le 20 décembre 2010, l'appel à expériences pour ces premières rencontres du réseau européen du tourisme et des loisirs sportifs de nature est en ligne.

Quatre thématiques sont proposées :

> Lieux de pratique et responsabilité environnementale (parcours 1) ;

> Compétences et mobilités des professionnels en Europe, vers quelles réussites ? (parcours 2) ;

> Praticants et consommateurs de sports de nature (parcours 3) ;

> Offre de sports de nature comme facteur de développement des territoires (parcours 4).

Cet appel est ouvert jusqu'au 25 février 2011. Pour soumettre votre expérience la consultation est disponible en français et en anglais.

www.nature-sports.eu (FR)

www.nature-sports.eu (EN)

Le premier numéro de la newsletter Nature & Sports Euro'Meet, Annecy 2011 est paru !

www.nature-sports.eu

⇒ Enquête sur l'intégration des publics en situation de handicap dans les clubs sportifs français

Le Pôle Ressources National Sport et Handicaps (PRNSH) souhaite mesurer et qualifier les pratiques d'intégration qui sont conduites par les associations sportives. Pour y parvenir, le PRNSH engage une étude qui permettra d'examiner les conséquences de l'intégration et d'observer les modifications de fonctionnement collectif et individuel. Le recueil de ces éléments permettra de dégager les facteurs clés de réussite et de proposer des actions spécifiques.

www.sportsdenature.gouv.fr

⇒ Annecy 2018 : visite de la commission d'évaluation

La commission d'évaluation du Comité International Olympique (CIO) se rendra à Annecy du 8 au 12 février 2011 afin d'apprécier sa candidature à l'organisation des Jeux olympiques d'hiver de 2018. Quelques jours après le dépôt du dossier de candidature définitif, le 11 janvier, la visite de la commission est une étape majeure avant le congrès du CIO du 6 juillet 2011 qui décidera qui d'Annecy, de Pyeongchang (Corée du Sud) ou de Munich (Allemagne) sera la ville hôte des Jeux de 2018.

www.annecy2018.com

⇒ Conférence « Sport et citoyenneté européenne »

À Bruxelles, le 9 novembre 2010, les débats ont porté, d'une part, sur le rôle du sport dans le développement d'une citoyenneté active européenne par les valeurs positives (volontariat, engagement, lien social, etc.) qu'il véhicule et d'autre part, sur le fait qu'il représente un outil de lutte contre les discriminations (en particulier s'agissant des femmes et des personnes en situation de handicap) et de changement social. Selon les propos d'Enrique SANCHEZ-GUIJO ACEVEDO, président du comité paralympique européen, « le sport est l'outil le plus performant dont nous disposons aujourd'hui pour faire évoluer la société ». La commission européenne souhaite que le sport soit pris en compte au sein de sa politique de développement de la citoyenneté, parallèlement elle a l'intention de dédier l'une de ces grandes conférences au sport, à Athènes en octobre 2011.

www.sportetcitoyennete.org

⇒ Assemblée générale de l'Observatoire européen du sport et de l'emploi

L'assemblée générale de l'Observatoire européen du sport et de l'emploi (European Observatory of Sport and Employment, EOSE) s'est tenu les 9 et 10 décembre 2010, à Bruxelles. L'événement qui a rassemblé 50 représentants de 14 pays a permis de présenter et d'échanger sur les activités en cours au sein du secteur du sport et des « loisirs actifs », de se pencher plus particulièrement sur les réalités de ce secteur, sur les opportunités et les défis futurs liés au cadre de « l'Éducation et la Formation 2020 », sur les nouvelles compétences pour les emplois nouveaux, ainsi que d'établir des partenariats à travers l'Europe.

www.sportsdenature.gouv.fr

⇒ 14^{es} Rencontres des départements et régions cyclables

Le thème 2010 du congrès des Départements et Régions Cyclables (DRC), « Mise en vélo des territoires : construire une politique vélo aujourd'hui », a rassemblé 227 congressistes de 50 collectivités.

Six ateliers ont structuré les échanges sur les thèmes suivants :

> comment concevoir une politique cyclable aujourd'hui ?

> structuration de l'accueil vélo ;

> sites Web et calculateurs d'itinéraires ;

> signalisation et jalonnement vélo : du grand itinéraire à la boucle locale ;

> les diverses articulations des compétences territoriales ;

> les topoguides : ce qui marche et pourquoi ?

Une table ronde était consacrée à « l'articulation des compétences à tous les niveaux, clé d'une politique cyclable réussie ».

Les actes de ces journées sont disponibles sur le site des DRC.

www.departements-cyclables.org

> Juridique

⇒ Réforme des collectivités territoriales

Loi n° 2010-1563 du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales (1).

www.legifrance.gouv.fr

⇒ Conditions d'exercice des BEES « ski alpin » et « ski nordique »

CIRCULAIRE n° DS/DSC1/2010/403 du 29 novembre 2010 relative à l'extension, à titre expérimental, des conditions d'exercice des titulaires des BEES de ski alpin et de ski nordique de fond du premier degré exerçant dans une structure qui bénéficie du double agrément.

www.sportsdenature.gouv.fr

> En kiosque

⇒ Une seconde enquête « métier » vient de paraître !

Les professionnels de la spéléologie : enquête métiers 2010. Cette enquête sur les professionnels de la spéléologie et du canyon est le fruit de plusieurs mois de coopération entre la Fédération Française de Spéléologie (FFS), le Syndicat National des Professionnels de la Spéléologie et du Canyon (SNPSC) et le Pôle Ressources National des Sports de Nature (PRNSN) avec l'appui de deux cabinets de consultants (Versant Sud et EMConsulting). Elle paraît au moment de la refonte des filières de la spéléologie et du canyon. Elle permettra ainsi aux acteurs de ces dernières de s'appuyer sur des données chiffrées pour construire des filières adaptées aux besoins des professionnels de terrain.

www.sportsdenature.gouv.fr

⇒ Vers l'éco-responsabilité des manifestations : un guide méthodologique

Le guide d'accompagnement vers l'éco-responsabilité des manifestations est un document chronologique et méthodologique. Spécialement conçu pour les organisateurs d'événements publics ou privés de Midi-Pyrénées et rédigé par l'Agence Régionale Pour l'Environnement (ARPE), opérateur de la Région Midi-Pyrénées, et l'ADEME Midi-Pyrénées, il a pour objectif d'aider tout organisateur à intégrer à chaque phase de son événement des principes d'environnement et de développement durable.

www.sportsdenature.gouv.fr

Proposer une actualité
S'abonner à la lettre
Formulaires disponibles rubrique La Lettre
www.sportsdenature.gouv.fr

> Christophe LAFON

La France accueillera en 2011 les championnats du monde de Course d'Orientation (CO), de judo, de gymnastique rythmique et d'haltérophilie, entre les mois d'août et d'octobre. Le championnat du monde de CO (World Orienteering Championship - WOC) se tiendra du 10 au 20 août à Chambéry, Aix-les-Bains et Savoie Grand Revard.

Nous avons interrogé Christophe LAFON, directeur administratif et logistique des WOC, afin de mesurer la relation entre événement international et développement de la pratique.

PRNSN : Quelle place tiennent les WOC dans l'offre d'événements internationaux français, entre deux décennies marquées par les événements majeurs que sont la coupe du monde de football (1998) et les Jeux olympiques d'hiver (candidature pour 2018) ?

CL : La France est engagée dans l'organisation de Manifestations Internationales de Référence (MIR). Par cette démarche, elle développe une compétence spécifique, positionne l'événementiel sportif au service de la vitrine du pays, et participe au développement des territoires d'accueil. En ce qui me concerne, la volonté française se traduit plus particulièrement par l'appui et le soutien du ministère des Sports. Pour la course d'orientation, cet événement a un double objectif de développement et d'expertise.

En tant que directeur administratif et logistique, j'ai trois principaux indicateurs. Le premier, pour le développement de la discipline, est l'augmentation du nombre de pratiquants. Le second, pour le développement du territoire, porte sur les retombées économiques, l'aménagement du territoire par l'empreinte en matière d'équipements et d'aménagements (parcours, fonds cartographiques...) et l'accès à la pratique des jeunes résidents. Le troisième, pour l'expertise organisationnelle, apprécie le renforcement de la présence française dans l'organisation d'autres événements de CO, comme en 2012 une coupe du monde à Paris et les championnats d'Europe Jeunes en Limousin (EYOC 2012).

Les WOC sont importants pour la discipline en France, mais ils le sont également pour la CO dans le reste du monde, car ils sont un événement international de premier ordre pour sa promotion. Nous jouons sur cette dimension en invitant à l'épreuve, à notre initiative, les délégations de quinze pays émergents, issus des cinq continents, auxquelles nous offrons les conditions d'une première participation.

PRNSN : Dans la mise en œuvre de la CO, quel équilibre y-a-t'il entre sport codifié et éducation dans la nature ?

CL : En CO, nous pouvons compter annuellement 7 200 compétiteurs et 25 000 licences journalières, mais nous estimons à 300 000 les pratiquants scolaires, universitaires ou associatifs. D'une part, la CO offre une pratique fortement codifiée utilisant une carte spécifique et une segmentation par tranche d'âge, qui sont les

bases de la discipline et de sa version compétitive. Concernant l'accès à l'excellence sportive, la France dispose d'un Pôle France (Saint Étienne) et de deux Pôles espoir (Fontainebleau pour le VTT et Dijon pour l'orientation à pied). Depuis 1994, cette organisation se traduit par 23 titres de « champion du monde ».

D'autre part, la CO offre un fort potentiel de développement de l'activité éducative :

> par la formation des jeunes vers l'autonomie en pleine nature ;

> par la transmission de valeurs internes que je formulerais comme suit : capacité de prise de décision, confiance en soi, acceptation du milieu naturel, autonomie dans les déplacements. Ces acquis participent à la construction de l'individu, jeune en particulier, et sont transférables vers d'autres disciplines !

L'intérêt porté par le ministère de l'Éducation nationale et de nombreux éducateurs sportifs qui utilisent l'activité à titre accessoire me renforce dans cette appréciation.

Enfin, je note que les activités d'orientation sont fortement pratiquées en famille, que ce soit en découverte en loisir, ou en compétition. Notre vivier de pratiquants est donc aisé à identifier puis à accompagner, en particulier pour ceux qui se destinent à une pratique compétitive..

« La CO a des atouts, elle doit se développer en faisant progresser tout sportif par la pratique de l'orientation, dans ses dimensions compétition, famille ou par plaisir. »

PRNSN : Dans le concert des grandes activités sportives très médiatisées au niveau international, quelle place resterait-il à tes yeux pour les pratiques « mineures » comme la CO ?

CL : Il est vrai que la CO, bien que pratiquée sur les cinq continents, est très peu médiatisée, voire confidentielle, et qu'elle ne figure pas au programme olympique. Néanmoins, cette activité dispose d'une grande marge de développement au plan mondial.

Si en France, il s'agit effectivement d'une « petite » fédération, elle a de nombreuses cartes à jouer par rapport à d'autres disciplines. En effet, les pratiques les plus importantes et médiatisées savent tirer le bénéfice de cette exposition. À l'opposé, les disciplines peu connues doivent s'organiser et ne pas s'effacer !

Il faut rentrer dans un cercle vertueux qui aboutisse à l'augmentation de la pratique, et l'ap-



parition de partenaires, tels les équipementiers qui peuvent contribuer à ce développement. Il nous faut rester au contact des pratiques plus connues, olympiques, et démontrer que nous pouvons leur transférer des capacités et expertises, sportives et organisationnelles.

PRNSN : Le « zapping » est montré du doigt. Comment la CO le vit-elle, vois-tu des situations de concurrence avec d'autres pratiques ?

CL : En matière de concurrence, je pense qu'il faut oser retourner la situation. La CO a des atouts, elle doit se développer en faisant progresser tout sportif par la pratique de l'orientation, dans ses dimensions compétition, famille ou par plaisir. L'augmentation de la pratique de la CO traditionnelle ne sera qu'une conséquence. Pour la situation de concurrence proprement dite, il faut reconnaître qu'il peut y avoir transfert entre le trail et le VTT, même si les objectifs sont différents. Je pense qu'il s'agit moins d'une concurrence directe que de pratiques croisées et complémentaires. J'en conclus que la CO fédérale pourrait très bien se satisfaire de cette forme de pratique partagée.

En conséquence, je pense que les acteurs des sports de nature ne doivent pas avoir d'appréhension, vis-à-vis des autres pratiques, à promouvoir la CO auprès des jeunes, des éducateurs, des autres pratiquants sportifs, dans le but de leur faire partager les intérêts de cette pratique.

Christophe LAFON en quelques dates :

2009 : conseiller technique national, directeur administratif et logistique des WOC

2007 : brevet d'État vol libre, option parapente

2001 : maîtrise STAPS en management du sport, Université de Limoges ; professeur de sport, nommé à la DRJSCS du Limousin

christophe.lafon@ffcoorientation.fr

Annuaire des personnes ressources en sports de nature
Espace membre
www.sportsdenature.gouv.fr

3. Le point sur...

> Manifestations sportives de nature : évaluation d'une « pratique » particulière

Dès 2006, le ministère des Sports a initié avec ses partenaires des travaux sur l'évaluation des retombées économiques des sports de nature. Parallèlement à cette démarche, centrée sur les sports de nature, d'autres acteurs sont également mobilisés sur la thématique : comités départementaux du tourisme, collectivités territoriales, chambres de commerce et d'industrie, ministère de l'Économie, des Finances et de l'Industrie (sous-direction du Tourisme), universitaires, et apportent au champ des sports de nature des résultats complémentaires. Cette dynamique collective permet une confrontation et une harmonisation des méthodes d'enquête.

➤ Les acquis méthodologiques

La question de « ce que l'on mesure » est primordiale pour une comparaison. Des préconisations méthodologiques ont été rassemblées dans un guide « La mesure de l'impact économique d'un événement touristique » commandé par la Direction Générale de la Compétitivité, de l'Industrie et des Services (DGCIS).

Ses conclusions posent un socle commun d'acquis qui conforte les travaux réalisés dans les sports de nature et nous poussent à proposer sur les mêmes bases des outils plus adaptés et plus performants.

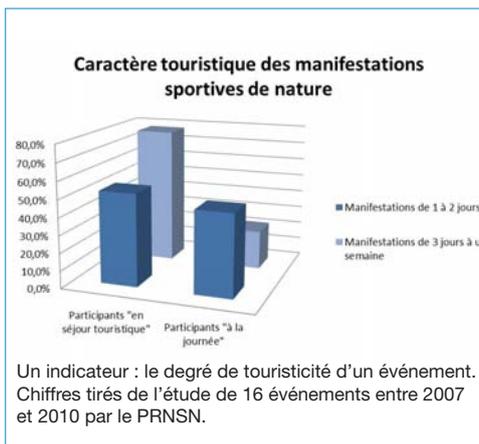
➤ Une expérience transférable

Plusieurs axes de travail ont été privilégiés pour tenter de répondre au mieux à cette demande. D'une part, un accompagnement à maîtrise d'ouvrage, proposé par le Pôle ressources national des sports de nature aux organisateurs voulant appliquer la démarche. Cela se traduit par la mise à disposition d'outils opérationnels, de cadrage méthodologique et de conseils sur les ressources humaines mobilisables. D'autre part, les données économiques récoltées auprès des participants lors des manifestations (4 360 observations) permettent d'apporter un éclairage. En effet, les indicateurs économiques principaux tirés de l'analyse de ces données permettent avant tout une comparaison des événements suivant des critères objectifs. Un constat ressort de cette analyse : l'efficacité économique dépend du format et du type de la manifestation. À titre d'exemple, un événement se déroulant sur plusieurs jours favorisera les retombées économiques en stimulant la demande locale en hébergement et restauration. On constate également que la dépense des participants est conditionnée par la discipline pratiquée... La tentation est grande de définir des profils moyens et de substituer le travail d'enquête sur le terrain par ces données. Mais cette méthode, utilisée fréquemment pour des événements de grande ampleur ou par des modèles génériques, ne convient pas totalement aux sports de nature. Le caractère souvent confidentiel, les lieux d'implantation atypiques, les spécificités des disciplines et la variété de formats des manifestations nécessitent encore une approche à chaque fois particulière.

Seule la modélisation sur un nombre important de manifestations sportives de nature permettra à terme d'appréhender des participants aux comportements économiques similaires, et donc de stabiliser les ratios de dépense pour chaque type d'événement.

➤ Tendrer vers une analyse croisée

Aussi performante soit-elle, la mesure des retombées économiques ne sera jamais suffisante pour évaluer globalement l'impact d'un événement sur un territoire. L'enjeu actuel est d'intégrer les principes du développement durable en compilant des outils d'évaluation provenant de ses trois composantes. L'évaluation globale permettra des mesures objectives aux politiques de développement durable. Plus que de créer de nouveaux outils d'évaluation, qui existent dans chacun des domaines, l'enjeu consistera à articuler les résultats entre eux pour appréhender globalement l'impact de l'événement. Cette dynamique d'évaluation



dans le champ sportif est le signe d'une professionnalisation des organisateurs et de la filière de l'événementiel. Elle est également liée à l'actualité, avec la nécessaire évaluation des incidences environnementales pour certaines manifestations se déroulant en zone Natura 2000, pour laquelle une méthode a été récemment publiée dans le guide méthodologique pour l'évaluation des incidences des manifestations sportives sur les sites Natura 2000. Au-delà de son aspect réglementaire, elle apporte un outil d'évaluation adapté au cas des manifestations sportives se déroulant en milieu naturel.



➤ Un phénomène de quelle ampleur ?

L'ensemble des acteurs conviennent que le phénomène de l'événementiel sportif de nature est un vecteur de développement fort à la fois des territoires et des pratiques sportives. Mais les chiffres avancés sur les volumes de manifestations sont souvent issus d'extrapolations par disciplines et un recensement exhaustif, basé sur les déclarations ou autorisations auprès des services préfectoraux, n'a jamais été réalisé. Aussi le ministère des Sports, pour disposer d'une vision complète, lancera au premier semestre 2011 une enquête afin d'obtenir des éléments de cadrage sur le volume des manifestations sportives de nature en France. Ce recensement par familles d'activités contiendra des critères géographique, temporel et/ou de volume de participants. Cette caractérisation permettra une utilisation territoriale ou par discipline des résultats afin d'alimenter des démarches d'évaluation. La donnée globale sera un élément de mesure de l'incidence des politiques publiques en faveur du développement des manifestations sportives et aura vocation à rendre lisible l'importance du phénomène.

Favoriser les retombées économiques locales

Les conclusions de ces études apportent un impact chiffré et des indicateurs qui permettent de situer, voire de faire évoluer, les retombées locales de sa manifestation. Plusieurs leviers sont à la disposition des organisateurs. Du point de vue logistique et administratif, c'est la mobilisation de fonds ne provenant pas de son territoire et les dépenses locales qui favorisent l'efficacité économique. Si le premier aspect est rarement maîtrisable, la consommation locale fait partie des actes économiques et écologiques positifs. Du point de vue organisationnel, le format de la manifestation conditionne fortement les retombées liées aux participants. Sans remettre en cause les fondements de l'événement, la question de son adaptation à une forme plus pérenne ou périodique peut profiter au développement du territoire.

Pour en savoir plus :
emmanuel.felix-faure@jeunesse-sports.gouv.fr
www.sportsdenature.gouv.fr